



ECHE Sélection 2018
Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur
E- formulaire de candidature
Appel à propositions EACEA-03-2017

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

Programme	Le programme Erasmus + adopté par le Parlement européen et le Conseil le 11 décembre 2013* (ci-après le Programme)
Action	Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur
Appel	2018
Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa)	31/03/2017 12:00 heure de Bruxelles.
Langue de la candidature	FR
Langue pour la correspondance	FR

* Journal officiel de l'Union européenne L347/50 du 20 décembre 2013.

272035-EPP-1-2018-1-FR-EPPKA1-ECHE

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section D de ce formulaire) : FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais, le français ou l'allemand, le document doit aussi être fourni dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (le cas échéant): pas applicable

Accusé de réception

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Internet de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (CEES). Si la candidature n'était pas enregistrée sur notre site dans les 15 jours suivant la date finale, le candidat est invité à contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-ECHE@ec.europa.eu).

A.1. Profil de l'établissement

PIC	922693683
Dénomination officielle complète de l'établissement en français (caractères latins)	LYCEE STEPHEN LIEGEARD
Traduction de cette dénomination en anglais	
Acronyme	LYCEE STEPHEN LIEGEARD
Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F PARIS333, si disponible)	NEW 2018
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	1 rue Stephen Liegeard
Pays	France
Région	BOURGOGNE
Code postal	21220
Ville	BROCHON
Site Internet	http://lyc21-liegeard.ac-dijon.fr

A.2. Représentant Légal

Civilité	MONSIEUR
Genre	Masculin
Prénom	DOMINIQUE
Nom de famille	LANTERNIER
Fonction	PROVISEUR
Courriel	DOMINIQUE.LANTERNIER@AC-DIJON.FR
Téléphone (code pays inclus)	+3380599459
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	1 rue Stephen Liegeard
Pays	FR, France
Région	BOURGOGNE
Code postal	21220
Ville	BROCHON

A.3. Coordinateur

Civilité	MONSIEUR
Genre	Masculin

Prénom	DOMINIQUE
Nom de famille	LANTERNIER
Département	DIRECTION
Fonction	PROVISEUR
Courriel	DOMINIQUE.LANTERNIER@AC-DIJON.FR
Site internet	HTTP://LYC21-LIEGEARD.AC-DIJON.FR
Téléphone (code pays inclus)	+3380599459
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	1 rue Stephen Liegeard
Pays	FR, France
Région	BOURGOGNE
Code postal	21220
Ville	BROCHON

L'objectif de ces données statistiques est de comprendre le contexte des actions et stratégies décrites par l'établissement d'enseignement supérieur candidat dans les sections suivantes.

Pour l'année académique 2016- 2017:

Nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de votre établissement d'enseignement supérieur:

Cycle court:	37.0
1er Cycle (ex: Licence):	0.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

Nombre de membres du personnel impliqué dans l'enseignement supérieur (en équivalent temps plein)

Enseignants:	7.0
Administratifs:	0.0

Nombre de formations offertes dans chaque cycle

Cycle court:	1.0
1er Cycle (ex: Licence):	0.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

ETUDIANTS (pour l'année académique 2016-2017)

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus+ et/ou autres programmes): vers les pays du Programme	15.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus+ et/ou autres programmes): vers les pays partenaires	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus+ et/ou autres): vers les pays du Programme	15.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus+ et/ou autres): vers les pays partenaires	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus+ et/ou autres) en provenance des pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus+ et/ou autres) en provenance des pays partenaires	0.0

2. Etudiants internationaux inscrits dans une formation diplômante dans votre établissement d'enseignement supérieur: (Étudiants de nationalités étrangères ou ayant un diplôme étranger)

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays du Programme	0.0
---	-----

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays partenaire

0.0

3. Le cas échéant, nombre d'étudiants (nationaux et internationaux) inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

Nombre d'étudiants nationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE (pour l'année académique 2016-2017)

Tout type de Mobilité du personnel dans le cadre des échanges Erasmus+ (pour des périodes d'enseignement et de formation entre 2 jours et 2 mois)

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays du Programme

6.0

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays partenaires:

0.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme

8.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays partenaires:

0.0

COOPERATION (pour l'année académique 2016-2017)

Accords valides en 2016/2017 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour des programmes d'éducation et/ou de recherche (Accords/Protocoles/Consortia/Réseaux européens et internationaux)

Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus+:

2.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays du Programme:

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays partenaires:

0.0

Nombre total d'accords dans le cadre de consortium pour des diplômes doubles, multiples ou conjoints:

0.0

Pourcentage impliquant des pays partenaires:

0.0

Projets européens et internationaux d'enseignement et de formation (avec des contrats en cours en 2016-2017) (e.g. Erasmus+, Erasmus Mundus, Alliances de la Connaissance, Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur, etc)

Nombre de projets en tant qu'établissement coordinateur :

1.0

Nombre de projets en tant qu'établissement partenaire :

0.0

Nombre de membres du personnel administratif travaillant pour le programme dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2016/2017 (en équivalent temps plein)

Nombre de membres du personnel au niveau central:

0.0

Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:

0.0

C1. Organisation générale

Pouvez-vous décrire la structure mise en place par votre établissement pour la mise en œuvre et l'organisation de la mobilité européenne et internationale.

Pouvez-vous fournir une description détaillée de la répartition des tâches et des responsabilités entre les membres du personnel en charge des décisions administratives et académiques.

Décrivez aussi les méthodes d'organisation opérationnelle et de communication.

La mobilité internationale est l'un des trois axes de notre contrat d'objectif signé avec le Rectorat de Dijon et la Région Bourgogne-Franche-Comté : l'ouverture à l'international et la citoyenneté européenne.

Fort de notre projet ERASMUS+ "ISSKO", commencé en octobre 2016 et pour trente mois, nous possédons maintenant une solide expérience de la gestion de projet. Un groupe de pilotage a été mis en place pour ce projet comprenant : le chef d'établissement, l'agent comptable, le conseiller d'orientation psychologue (à l'initiative du projet), les professeurs et une secrétaire.

Cette équipe sert de modèle et de base à la constitution du groupe de pilotage de la Charte Erasmus+ de l'enseignement supérieur : chef d'établissement et son adjoint, agent comptable, 1 coordonnateur au niveau de l'équipe pédagogique (gestion du projet et des mobilités), l'équipe des professeurs du BTS avec une partie très active des professeurs de langue. Ce groupe de pilotage devra piloter les actions liées à la charte.

L'organisation a été définie de façon rigoureuse et calquée sur un modèle qui fait ses preuves dans l'animation et la gestion des BTS "Assistant de Gestion PME-PMI" :

- un coordonnateur du carnet d'entreprises et chargé des relations extérieures,
- un responsable de communication : chargé des relations avec les établissements scolaires et la réalisation d'une plaquette BTS,
- un gestionnaire de la partie charte ERASMUS+ sur notre site internet (WEBMASTER chargé aussi de la réalisation d'un film documentaire).

Tout le personnel a ou aura nécessairement une connaissance des dispositifs européens proposés. Pour le groupe de pilotage, un séminaire à l'international est prévu dès l'obtention de la charte.

Par ailleurs, l'un des partenaires pressentis, la Maison Rhénanie-Palatinat, a déjà organisé le stage de découverte de l'entreprise en Allemagne que nos étudiants de BTS ont fait en novembre 2016.

Veillez SVP fournir le lien internet direct avec les coordonnées du bureau international (ou équivalent) de votre établissement chargé de la mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité européenne et internationale.

<http://lyc21-liegeard.ac-dijon.fr>

Onglet CHARTE ERASMUS+. Ouverture le 31 mars 2017

adresse électronique : 021002Z@ac-dijon.fr

La rédaction et l'affichage d'une page spécifique "CHARTE ERASMUS +" ont été décidés à l'issue de la journée de formation académique "ECHE", organisé par le GIP-FTLV de Bourgogne et l'agence Erasmus + France le 15 février 2017 à DIJON et à laquelle une grande partie de l'équipe BTS a participé. Sa diffusion a permis une adhésion totale au projet.

C.1.1. (Optionnel) Information supplémentaire à remplir par des institutions d'enseignement supérieur appartenant à une institution principale/mère

Merci de remplir cette section seulement si vous candidatez pour une institution d'enseignement supérieur qui n'a pas sa propre identité légale. Par exemple, si celle-ci fait partie d'une fondation ou un autre type

d'organisation similaire composée de plusieurs institutions ou organismes.

Veillez fournir l'information sur la composition de cette organisation principale / mère et expliquer en particulier s'il y a d'autres institutions d'enseignement et si elles ont déjà une Charte Erasmus.

SANS OBJET

C2. Principes fondamentaux

En candidatant à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon institution s'engage à:

Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.

Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).

Pouvez-vous expliquer le système de transfert de crédits (par ex: nombre de crédits alloués en moyenne par votre programme) et la méthodologie mise en place par votre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivis par vos étudiants à l'étranger.

Notre BTS AG PME PMI, diplôme d'État de niveau BAC +2, permet de bénéficier de 120 crédits européens (ECTS) dès son obtention. Il comprend trois pôles d'enseignement.

- Le pôle général (18 ECTS) dispense la culture générale et l'expression (60 h par année pour 3 ECTS) et l'anglais (120 h en première année et 90 h en deuxième pour 6 ECTS).
- Le pôle économique et juridique (18 ECTS) dispense l'économie, le droit et le management. Chaque année leur volume horaire est de 60 h correspondant à 3 ECTS.
- Le pôle professionnel (84 ECTS) dispense des matières enseignées et les stages. Trois matières sont dispensées sur les deux années de formation : Relation clientèle et fournisseurs (120 h la première année et 30 h la deuxième pour 9 et 3 ECTS respectif), Communication (105 h la première année et 60 h la deuxième pour 8 et 6 ECTS respectif) et l'atelier professionnel (120 h la première année et de 90 h pour 9 et 6 ECTS respectif).

Deux matières ne sont étudiées qu'en première année et chacune représente 4 ECTS : l'organisation et la planification où 90 h sont dispensées et la gestion du système d'information avec 60 h.

Quatre matières ne sont étudiées qu'en deuxième année. L'administration et le développement des ressources humaines et la gestion et du financement des actifs ont un volume horaire de 60 h chacune et représentent chacune 3 ECTS. Les deux dernières sont la pérennisation de l'entreprise avec un volume horaire de 120 h pour 9 ECTS et la gestion du risque avec un volume horaire de 60 h pour 4 ECTS.

Les stages comptent 16 ECTS soit 8 ECTS chaque année.

Chaque année représente ainsi 60 ECTS pour un crédit total de 120 ECTS dès l'obtention du diplôme.

La méthodologie mise en place par notre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivies par nos étudiants à l'étranger vise (pour l'instant) exclusivement nos 2 stages de 6 semaines.

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct où la méthodologie de votre établissement est expliquée.

<http://lyc21-liegeard.ac-dijon.fr>
Onglet Charte ERASMUS+
Ouverture le 31 mars 2017

N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

C3. Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité

Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties et permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Pouvez-vous expliquer si tous les cours enseignés dans votre établissement sont décrits dans le catalogue de cours ainsi que les langues dans lesquels ils sont enseignés.

Les cours du BTS AG PME PMI sont dispensés en français à l'exception de ceux de langues étrangères et comprend 3 pôles d'enseignement :

- Le pôle général porte sur la culture générale et l'expression, la communication en langue vivante étrangère, LV1 anglais dans notre établissement. Nous envisageons de proposer à nos étudiants de suivre une LV2 espagnol et ils pourront suivre l'option LV3 allemand dès la rentrée scolaire 2017 car elle vient de nous être accordée par le rectorat.

- Le pôle économique et juridique comporte 3 matières : l'économie donne une culture dans le domaine de l'environnement économique des entreprises, le droit prépare l'insertion professionnelle pour comprendre le cadre juridique dans lequel doit situer son action, aussi bien en tant qu'individu que pour l'organisation et le management pour comprendre comment une PME décide de mettre en œuvre une stratégie adaptée pour atteindre ses objectifs. La transversalité entre ces trois programmes est importante, mais également avec les enseignements professionnels.

- Le pôle professionnel porte sur l'atelier professionnel qui prépare aux stages (techniques de recherche de stage, de méthodologie de conduite de projet, ...) et aux épreuves d'examen. Un enseignement de communication orale et écrite, tant interne ou externe à la PME, est indispensable. Il doit aussi être réalisé en langue étrangère. Ainsi, les étudiants rédigent un rapport en anglais qui présente l'entreprise où ils ont effectué un de leur stage. Ils rédigent aussi une fiche de description d'une situation de communication. Ces 2 documents servent de support à l'épreuve finale orale d'anglais. Cet enseignement est complété par la gestion de la relation avec les clients et les fournisseurs pour gérer les échanges avec ces principaux partenaires, la gestion et le financement des actifs, la gestion des ressources humaines, la gestion de l'information.

En outre, veuillez SVP fournir le lien internet direct vers le catalogue des cours offerts par votre établissement.

<http://lyc21-liegeard.ac-dijon.fr>
Onglet Charte ERASMUS+
Ouverture le 31 mars 2017

Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.

Pouvez-vous décrire la stratégie et la procédure mises en place par votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels et / ou les contrats d'études dans le cadre des stages. Expliquez aussi comment et par qui ces accords sont gérés.

Les étudiants de BTS bénéficieront d'une mobilité à des fins de stage dans un pays participant ; ils devront le faire dans le cadre de contrats d'études ; l'établissement va s'inspirer du "contrat études-stage" proposé sur le site Europa Erasmus+ afin d'assurer une mobilité de haute qualité. Ce contrat sera signé entre les différents partenaires : EES d'origine, l'étudiant et l'entreprise d'accueil. Les étudiants de BTS seront invités à participer à une réunion d'information en début d'année scolaire pour la présentation de la mobilité européenne liée au stage. Les étudiants chercheront les entreprises susceptibles de les accueillir et les professeurs les aideront dans la recherche en leur donnant des conseils (sites à consulter par exemple). Les étudiants s'orienteront par exemple vers l'Allemagne. En effet, les étudiants de BTS ont bénéficié en novembre 2016 d'un voyage d'études à Trêves pour une durée d'une semaine. Des relations solides ont été nouées avec la maison Rhénanie-Palatinat de Dijon. Les étudiants pourront aussi se tourner vers la Finlande, pays avec lequel le lycée a un partenariat mais aussi l'Espagne (un partenariat envisagé avec un lycée de Valence). En amont, les professeurs auront défini les tâches à accomplir dans l'entreprise en cohérence avec les exigences du BTS. Le stage à l'étranger sera effectué en BTS 1ère année à partir de mai (2 mois minimum). Ce stage prévoit la découverte de l'entreprise mais aussi la réalisation de tâches en lien avec la relation clients-fournisseurs ainsi que celles liées à la communication écrite et orale. Les étudiants intéressés seront sélectionnés sur des critères comme leur implication dans la préparation du stage, les résultats scolaires, le niveau de langue. Les contrats d'études seront mis en ligne sur l'intranet. Le lycée proposera une avance financière pour faire face aux premières dépenses.

S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.



Pouvez-vous décrire la politique linguistique mise en œuvre par votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par exemple par des cours donnés dans le cadre de votre établissement ou par un organisme extérieur.

Les étudiants de BTS 1ère année bénéficient déjà d'un enseignement d'anglais de 4 h par semaine (LV1) et ceux de BTS 2ème année de 3h. dans le cadre du référentiel. A partir de la rentrée 2017-2018, l'établissement prévoit l'introduction d'une LV2 optionnelle : l'espagnol pour les étudiants de BTS. De plus, les étudiants pourront bénéficier d'un apprentissage de la langue allemande dans le cadre de la LV3 grand débutant mise en place dès la rentrée 2017. Pour les étudiants ayant fait le choix de la mobilité européenne, il sera mis en place une formation accentuée en langue (1 h par semaine en plus) lors du semestre précédant la mobilité. Pour sélectionner les candidats à la mobilité, les professeurs de langue soumettront ces étudiants à des tests linguistiques pour s'assurer du niveau requis avant le départ en stage ; il sera mesuré par rapport au cadre européen commun de référence pour les langues (B1) et il sera défini dans le contrat d'études ; on tiendra compte des compétences linguistiques mais l'établissement mettra en place des outils pour aider ces candidats à améliorer leurs compétences linguistiques. L'établissement s'engage à organiser des cours de langue à différents niveaux si nécessaire. Lorsqu'il aura obtenu la charte Erasmus+, les étudiants pourront améliorer leur compétence linguistique grâce à la plateforme OLS (voire d'autres outils individualisés, tels "My Cow"). Enfin, pour préparer au mieux les étudiants, il est prévu de mettre en place une réunion qui aura pour but de mettre l'accent sur les aspects culturels du pays d'accueil. Des exemples de tests seront mis en ligne sur le site intranet de l'établissement afin que les étudiants puissent s'entraîner.
N'oublions pas le TOIC, outil important.
L'établissement prévoit aussi un dispositif à destination des personnels enseignants : MOOCS dédiés, plateforme OLS.

Si possible, veuillez fournir SVP le lien internet direct de votre politique linguistique.

<http://lyc21-liegeard.ac-dijon.fr>
Onglet Charte ERASMUS+
Ouverture le 31 mars 2017

Un édito "Stephen Liégeard, un lycée ouvert sur l'Europe" sera publié courant mai 2017.
Accès site du lycée.

S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.

Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

C4. Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité

Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.

Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.

Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.

Pouvez-vous décrire les dispositions de mentorat et de soutien (ex: mentorat par les pairs, intégration sociale des étudiants dans l'établissement et avec les étudiants et les personnels locaux, l'information sur l'intendance, les assurances, etc.) pour les participants à la mobilité entrante et les étudiants mobiles à des fins d'études ou de stage à l'étranger.

L'intérêt et l'accompagnement pour les étudiants entrants ou sortants ne doit pas être contrecarré par des problèmes d'organisation sur place et d'intégration. Nous assurerons aux étudiants un confort qui puisse leur permettre de se consacrer pleinement à leur stage. Nous veillerons donc pour les entrants :

- à la mise en place d'un tutorat-mentorat avec des personnes ressources qui pourront être des professeurs, des étudiants de la filière (tutorat spécifique), voire des représentants d'entreprises. Ce mentor sera chargé d'accompagner le stagiaire tout au long de son stage en France
- à élaborer en amont un dossier récupérable sur notre site avec toutes les informations nécessaires pour un accueil favorable : intendance, prise des repas, logements (adresses de propriétaires, CROUS, assurances et mutuelles) comme nous le faisons pour nos propres étudiants
- à la mise en place d'une journée d'intégration dans la promotion comme nous le faisons pour nos propres étudiants
- à l'information de toute la communauté éducative de l'arrivée de ces stagiaires.

Pour nos étudiants sortants nous veillerons en amont à ce que l'accueil soit bien préparé sur les lieux de stage. Ce critère sera privilégié dans le choix des lieux de stage. Nous aurons un référent stage qui sera à même de suivre nos étudiants à l'étranger et à pallier le moindre problème d'organisation sur place. Nous demanderons des garanties aux organismes accueillants.

Pour cette raison, les conventions de stage seront rédigées avec un soin tout particulier et en précisant les missions et obligations des acteurs et des étudiants.

Ainsi, nous demanderons expressément aux organismes d'accueil un dossier "accueil du stagiaire", comme nous prévoyons d'en réaliser un pour les entrants.

Notre point fort devra être le MENTORAT qui deviendra une garantie de succès du stage. Nous prévoyons la mise en place d'une fiche détaillant le rôle du ment

Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Pouvez-vous décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les participants à la mobilité entrante pour une durée minimum de 2 mois (étudiants et personnel).

Les étudiants des pays participants ou partenaires, souhaitant suivre 1 ou 2 semestres dans notre établissement, bénéficieront d'une aide linguistique. Un test de français sera organisé à leur arrivée pour évaluer le niveau de chacun (niveau B1 requis précisé dans le contrat de mobilité d'études). Une semaine d'intégration est prévue dès leur arrivée et tous les dispositifs visant à faciliter leur séjour et à améliorer leur niveau de langue seront présentés.

Les étudiants pourront suivre des cours de français langue étrangère (deux membres du personnel possèdent le DAEFLE (Diplôme d'aptitude à l'enseignement en Français langue étrangère) et sont disposés à donner des cours. On peut imaginer une dizaine d'heures en début de séjour pour poser des bases solides. Par ailleurs, nous recevons chaque année des assistants de langue étrangère (anglophone, germanophone et hispanophone) qui pourront aider les étudiants à perfectionner leur niveau de langue française (groupes selon la langue maternelle des étudiants, rencontre sous la forme soit d'un cours ou d'une discussion. Ils pourront aussi suivre des cours de français et littérature de tous les niveaux dispensés dans notre établissement, ou avec les BTS sur les 2 heures de cours de culture générale et expression par semaine). Les étudiants bénéficieront du service de cantine propre à l'établissement. Ce sera un moment de convivialité pendant lequel les étudiants rencontreront d'autres étudiants ou professeurs pour échanger en langue française. Ils bénéficieront en outre, de toutes les sorties prévues par le lycée que ce soit les sorties théâtre, cinéma, visite d'entreprise ou visite culturelle, conférence,... très fréquentes dans notre établissement. Enfin, les étudiants pourront intégrer l'option « théâtre » très active au sein du lycée.

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique.

Pas de lien direct.
Cf. mention § précédent.

C5. Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité

Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.

Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.

En ce qui concerne les deux principes de la Charte ci-dessus, pouvez-vous décrire les mécanismes mis en place par votre établissement pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tant pour les mobilités d'études que pour les mobilités à des fins de stage. Pouvez-vous décrire les étapes administratives internes et les procédures en place pour la reconnaissance des résultats de la mobilité.

La mise en place de la Charte ERASMUS+ et donc des mobilités entrantes ou sortantes doit être un plus dans la formation des étudiants. Une reconnaissance à la fois professionnelle et diplômante sera mise en organisée.

Le système des ECTS que nous mettrons en place sera une reconnaissance des résultats obtenus durant le stage.

Nous envisageons d'utiliser l'EUROPASS pour valoriser les compétences acquises.

Pour les mobilités sortantes nous mettrons en place un système de relevé à la fois qualitatif et quantitatif, relevé qui sera délivré à la fin du stage et qui pourra, le cas échéant, être adjoint à l'obtention du BTS. Ce supplément au diplôme sera établi tel que proposé par la CE, le Conseil de l'Europe et l'Unesco/CEPES.

Enfin, nous n'oublions pas les personnels qui pourront intégrer dans leur C.V. cette mention de stage à l'étranger et faire valoir les acquis notamment linguistiques et de nouvelles compétences professionnelles.

Le groupe de pilotage de la Charte ERASMUS+ aura en charge d'élaborer le tableau des ECTS à acquérir, les documents EUROPASS, le relevé des travaux effectués et leur degré de réussite.

Ces dispositifs de reconnaissance de stage seront présentés sur le site internet.

Enfin, pour les étudiants de notre BTS Assistant de Gestion PME-PMI, nous souhaitons mettre en valeur le stage dans la partie PROJET de l'examen. Il faut que l'étudiant puisse rendre compte du travail effectué et que celui-ci soit valorisé dans l'examen final. Ce travail sera versé dans l'accompagnement vers la culture entrepreneuriale.

En outre, veuillez fournir le lien internet direct pour cette procédure de reconnaissance dans votre établissement.

<http://lyc21-liegeard.ac-dijon.fr>
Onglet Charte ERASMUS+
Ouverture le 31 mars 2017

Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel.

Nous mettons tout en place pour que la CHARTE ERASMUS+ soit reconnue comme une nécessité dans le cursus universitaire de nos étudiants. En terme d'employabilité le bénéfice sera incontestable.

Le retour d'expérience est important :

- pour l'étudiant lui-même qui est ainsi mis en valeur,
- pour les autres étudiants pour qui ces témoignages pourront être le déclencheur vers d'autres horizons,
- pour les personnels qui auront profité de leur stage en terme d'échanges de pratiques professionnelles,
- pour l'établissement qui souhaite valoriser le BTS en lui donnant un nouvel élan et une nouvelle teinte européenne, conformément au référentiel et avant tout augmenter les compétences de ces étudiants.

En effet, conformément au récent rapport produit sur l'employabilité des jeunes en Europe, les acteurs de l'éducation et de l'entreprise savent combien une expérience européenne de type 'stage en entreprise' ou "échanges de pratiques" est une des meilleures garanties d'emploi pour les étudiants, ainsi que pour les personnels.

Ainsi, un contrat de mobilité sera rédigé et proposé aux équipes. Dans ce contrat figureront les attentes des personnels en terme de formation et les résultats du stage. Une validation Europass sera proposée individuellement. De même, l'accès à la validation DNL sera fortement conseillée et accompagnée par l'établissement et l'appui de l'académie de DIJON.

Une diffusion auprès de la communauté éducative sera effectuée régulièrement, afin d'essaimer la culture européenne auprès de tous.

Par ailleurs, l'évaluation du dispositif (en particulier dès la 1ère année) devra être menée. Nous envisageons d'externaliser cette tâche (qui requiert un certain recul) à une structure extérieure, tel que le GIP-FTLV (Formation Tout au Long de la Vie) de Bourgogne, qui, en raison de sa compétence avérée en la matière, nous a déjà accompagné dans le calcul d'impacts d'une autre action.

C6. Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la participation de votre personnel et de vos étudiants à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du Programme.

Notre engagement se situera au niveau d'une démarche qualité pour un diplôme de haute qualité.

Comme précisé par ailleurs, la coopération européenne est l'un des axes prioritaires de notre contrat d'objectif. En conséquence, toute une procédure est mise en place pour la promotion de la coopération européenne.

1. L'information en amont sur les projets en place (ERASMUS+, partenariat stratégique), à venir (Charte Erasmus+). Le soutien à ces opérations est manifeste puisque c'est le chef d'établissement qui est à l'origine de ces projets, auxquels adhère une équipe enseignante motivée et dynamique.

2. La promotion dans l'établissement :

- le site INTERNET du lycée comporte deux onglets consacrés aux projets en cours et à venir.
- un lieu dédié, au CDI, de promotion des actions de coopération européenne.
- des interventions auprès des classes par le groupe cible du projet ERASMUS+ et par les étudiants en BTS pour la promotion des mobilités.
- des interventions dans le cadre du bassin de formation et des invitations faites aux autres établissements pour participer aux actions européennes

3. La reconnaissance du travail fait :

- à travers l'EUROPASS et les crédits ECTS pour les entrants et les sortants,
- dans les C.V. des étudiants et des personnels
- dans le choix des équipes pédagogiques en BTS.

Par ailleurs, notons que le lycée Stephen Liégeard est d'ores et déjà inscrit dans les actions de promotion du programme Erasmus + qui seront proposés dans le cadre de l'année anniversaire des "30 ans d'Erasmus".

Un collectif est précisément en train de se constituer dans l'académie de DIJON pour réaliser des actions conjointes entre tous les acteurs bourguignons intervenant ou participant à des actions européennes.

Dans l'Edito prévu (cf site) et intitulé : "Stephen Liégeard, un lycée ouvert sur l'Europe", une page sera consacrée à cette manifestation académique de promotion européenne.

Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

C7. A des fins de visibilité

Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.

Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

En outre, veuillez fournir le lien internet vers la page qui accueillera votre déclaration en matière de stratégie "Erasmus":

La promotion du programme ERASMUS + existe déjà au lycée avec le projet de partenariat stratégique en cours avec la Finlande et la Pologne.

La CHARTE ERASMUS+ viendra se greffer sur les actions de promotion faites au lycée. Tous les renseignements concernant cette charte seront mentionnés sur le site (très complet) du lycée.

<http://lyc21-liegeard.ac-dijon.fr>

Onglet Charte ERASMUS+

Ouverture le 31 mars 2017

D**Déclaration en matière de stratégie Erasmus (Stratégie globale)*****D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus***

Soyez attentif au fait que votre déclaration en matière de stratégie "Erasmus" devra refléter l'implication réelle dans Erasmus+ que vous aurez l'intention d'entreprendre. Dans le cas où vous souhaiteriez dans le futur ajouter de nouvelles activités, veuillez veiller à modifier votre déclaration en matière de stratégie "Erasmus" et informer l'agence nationale en conséquence.

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints.

Langue originale [FR]

La stratégie internationale est un des axes inscrits dans le contrat objectif signé avec le rectorat de Dijon (2016-2019) sous le titre « développement culture européenne ». Dans ce cadre là, deux échanges scolaires ont été mis en place : le premier avec un établissement allemand (Winsburg) et le second avec un établissement italien (Milan). Ces échanges concernent des élèves de seconde, première et terminale. Par ailleurs, des voyages en Angleterre (Londres et Liverpool) sont organisés en direction des sections européennes. De plus, le lycée a transformé un échange avec la Pologne (section euro SVT) en partenariat stratégique avec échanges de bonnes pratiques issus du programme ERASMUS : KAOL.

Le lycée a en effet développé un programme ERASMUS + de 30 mois (octobre 2016-printemps 2019) : ISSKO ("Influences des compétences sociales sur l'orientation post bac"). Les pays partenaires sont la Finlande et la Pologne et les organismes partenaires sont l'UB, l'université de Turku, l'université de Lodz, Talent Campus, le STRAENES, Le SAIO de Dijon..

Enfin, dans le cadre du BTS AG PME-PMI, à référentiel européen, un voyage d'étude d'une semaine a été mis en place dans la ville de Trêves en Allemagne afin de découvrir des entreprises allemandes, la spécificité du système d'apprentissage allemand et pour sensibiliser les étudiants à la mobilité européenne.

D'où l'idée de développer une charte Erasmus + pour les étudiants de BTS AG PME-PMI :

a)le choix des pays partenaires se fait en fonction des spécificités de notre BTS mais aussi en fonction des liens privilégiés existants déjà avec les pays, de l'effet d'expérience acquis et de la situation économique. Ainsi, nous venons de trouver un partenaire espagnol (Valencia)prêt à nous apporter aide et conseil et lieux de stage.

b)les pays partenaires visés seraient dans un premier temps l'Allemagne pour des raisons multiples : proximité géographique, histoire commune, effet d'expérience et ressources existantes, motivations économiques (nouveaux terrains de stage et employabilité plus grande pour nos étudiants), partenariat avec la maison Rhénanie-Palatinat de Dijon et jumelage entre la région Bourgogne-Franche Comté et la Rhénanie-Palatinat, qui ont créé d'ailleurs un "Bureau des stages en Europe".

Dans un deuxième temps, l'autre pays partenaire serait la Finlande et plus particulièrement l'université de Turku dans le cadre de la formation des enseignants dans le domaine du management, des ressources humaines, du travail par projet. Cette université comprend une mini-entreprise qui pourrait constituer un lieu de stage pour nos étudiants. Enfin, on pourrait envisager l'Irlande comme autre pays partenaire.

c)Les groupes cibles sont d'abord les étudiants de BTS AG 1ère année volontaires en concomitance avec le personnel enseignant.

Les objectifs pour le groupe étudiants sont nombreux : favoriser la mobilité européenne étudiante, favoriser leur employabilité, valider le stage en entreprise par des ECTS, développer les compétences linguistiques et sociales (autonomie, motivation, citoyenneté, ambition), développer l'attractivité du BTS et atteindre le niveau d'exigence requis, favoriser la poursuite d'études en L3 soit en France, soit dans un pays partenaire, obtenir l'EUROPASS.

Cette perspective de poursuite d'études est une opportunité ambitieuse pour les étudiants, d'où l'importance capitale de la transcription de cette formation en ECTS .

Pour le groupe des personnels, les objectifs sont les suivants : découvrir le monde de l'entreprise dans un autre pays, échange de pratiques, développer les compétences linguistiques et sociales, développer un carnet d'adresses pour des partenariats futurs.

Autre point important : la stratégie EUROPE a renforcé l'intérêt politique européen pour l'enseignement supérieur. Notre démarche de promotion passe par la mise en avant du diplôme dans un contexte européen. Par exemple, une matière comme "l'éco-gestion" va montrer aux jeunes étudiants, que la fusion des régions françaises permet un accès au réseau des grandes régions d'Europe et donc à de nouveaux flux économiques.

Conformément au processus de Bologne, il faut aussi montrer que les systèmes de l'enseignement supérieur en Europe sont comparables, compatibles et cohérents et qu'il existe un espace européen de l'enseignement supérieur (conférence ministérielle de Budapest-Vienne en 2010).

C'est dans ce contexte de stratégie internationale que s'inscrit notre démarche.

Pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Si ce n'est pas d'application, veuillez expliquer.

Langue originale [FR]

Trois catégories de mesures vont être mises en place pour assurer le soutien, la promotion et la reconnaissance de ce projet.

- Au niveau du soutien : la création d'une équipe de pilotage comprenant le chef d'établissement, le gestionnaire de l'établissement et les professeurs impliqués (professeurs d'économie et gestion mais aussi professeurs de langues) est non seulement envisagée, mais d'ores et déjà constituée.

- Au niveau de la promotion : la visibilité et la promotion de cette équipe dans diverses instances comme le CA, le conseil pédagogique et les portes ouvertes doivent être privilégiées. Une page internet dédiée à Erasmus sur le site du lycée en langue française mais aussi en langue anglaise sera créée, l'utilisation de l'intranet et la création d'un blog permettront de conforter la promotion. Le retour d'expérience des étudiants de BTS lors d'une réunion en début de deuxième année contribuera à la promotion de ce projet. La brochure de présentation de l'établissement ainsi que du BTS consacreront une partie à la promotion du projet.

- Au niveau reconnaissance : nous mettrons en place un parrainage dans le cadre des "étudiants ambassadeurs" et nous attribuerons un Europass et des ECTS pour le stage.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser.

Langue originale [FR]

Si l'on se réfère au PROJET POUR LA MODERNISATION DES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN EUROPE, 5 priorités se dégagent de la stratégie envisagée. Notre établissement doit s'inscrire dans ces cinq priorités.

> PRIORITÉ 1 : Augmenter les niveaux de qualification pour former les diplômés et les chercheurs dont l'Europe a besoin. L'objectif de notre lycée est d'attirer plus d'élèves vers les études supérieures en augmentant leur ambition et aussi en élargissant le spectre de recrutement dans la société. Il faut attirer les jeunes de milieu social défavorisé vers l'enseignement supérieur en réduisant le décrochage scolaire (stratégie EUROPE 2020). Cela passe par une sensibilisation précoce, dès la classe de première, aux études supérieures. Puis, pendant les deux années de BTS, montrer les voies d'excellence que sont les licences professionnelles, voire les masters. Nous n'oublions pas aussi de favoriser les aides financières potentielles. La mobilité européenne sera l'un des atouts de cette priorité en favorisant l'épanouissement des étudiants dans des projets formateurs.

> PRIORITÉ 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

La CHARTE, en permettant la mobilité, doit associer les employeurs et le marché du travail à la formation des étudiants. Les partenariats ainsi établis avec des institutions, des entreprises, des chambres consulaires, permettront de varier la diversification des modes d'études. Il faut étendre le champ des expériences et montrer ce qui se fait. Cet aspect de modernisation entre dans notre politique. C'est valoriser l'excellence aussi que d'associer les professionnels et les personnels dans cette modernisation. La meilleure façon est de poursuivre notre investissement dans les TICE comme nous le faisons depuis plus de dix ans maintenant.

> PRIORITÉ 3 : RELEVER LA QUALITÉ GRACE A LA MOBILITÉ ET A LA COOPÉRATION TRANSNATIONALE

La Charte permettra les mobilités de nos étudiants. Dans un premier temps, il faudra convaincre du bien fondé de la mobilité auprès des étudiants. Ce travail de promotion mobilisera beaucoup d'énergie, car la mobilité ne va pas de soi pour nos étudiants. Nous tablons sur un démarrage progressif, avec quelques mobilités la première année. La montée en charge se fera sur plusieurs années et la mobilité sera intégrée plus systématiquement dans l'apprentissage. Il faudra lever les entraves telles que : manque d'ambition, déterminisme social, financement,... Il faudra aussi mettre en avant la reconnaissance de la mobilité en terme d'ECTS.

C'est la qualité du BTS qui s'en trouvera agrandie et donc l'attraction pour ce BTS. Ne perdons pas de vue la visée employabilité de nos étudiants qui reste le principal objectif de la formation.

> PRIORITÉ 4 : ACTIVER LE TRIANGLE DE LA CONNAISSANCE. FAIRE LE LIEN ENTRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET LES ENTREPRISES POUR FAVORISER L'EXCELLENCE ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La difficulté pour notre BTS est de parvenir à une reconnaissance professionnelle par le monde économique. Il y a un manque de visibilité sur le contenu du BTS, sur la formation donnée et sur le type de professionnel formé. Nous devons développer des liens étroits et effectifs entre l'éducation et l'entreprise, entre les institutions professionnelles et nos salles de classe. Il faut savoir intégrer dans nos pratiques pédagogiques les innovations liées aux métiers, liées aux exigences de la profession. L'ouverture à l'international est l'une des innovations importantes de ces dernières décennies. Ne pas avoir une pratique de la mobilité européenne devient un handicap pour les étudiants que nous formons. La Charte ERASMUS+ développera cette compétence à la fois linguistique mais surtout entrepreneuriale. Cela se fera par une coopération avec les entreprises locales (séminaire interentreprises) mais aussi à l'étranger.

>PRIORITÉ 5 : AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT

Partir à l'étranger pour un étudiant de BTS, souvent de condition modeste, est un sacrifice financier. Nous devons diversifier les sources de financement :

- les bourses de mobilité ERASMUS+
- les bourses régionales telles que DYNASTAGE en complément
- l'utilisation de la taxe d'apprentissage bien que réduite depuis plusieurs années.

Le BTS a la chance d'échapper aux frais d'inscription du moins dans l'enseignement public. Il ne faut pas ajouter de frais supplémentaire (scolarité par exemple).

Par ailleurs, il faudra étudier toutes les dépenses afférentes aux mobilités : transport (ne pas hésiter à passer des marchés comme nous le faisons), hébergement (privilégier l'hébergement en familles), repas (en établissement scolaire ou en entreprise).

Encourager la mobilité, c'est placer l'enseignement supérieur au centre de l'innovation et de la modernisation.

Dans le but de faciliter l'évaluation de votre formulaire de candidature, veuillez SVP cocher celles des activités Erasmus+ qui font parties de votre actuelle déclaration en matière de stratégie "Erasmus":

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:FR:PDF>)

Erasmus+ Action clé 1 (KA1)

Etudier dans les pays du Programme:

Pays membre du Programme - étudiants en mobilité entrante à des fins d'études

Pays membre du Programme - Personnel académique en mobilité entrante

Pays membre du Programme - Etudiants en mobilité sortantes à des fins d'études

Pays membre du Programme - Personnel académique en mobilité sortante

Etudier dans les pays partenaires:

Pays partenaires - étudiants en mobilité entrante à des fins d'études

Pays partenaires - Personnel académique en mobilité entrante

Pays partenaires - Etudiants en mobilité sortantes à des fins d'études

Pays partenaires - Personnel académique en mobilité sortante

Stages:

Stages - étudiants en mobilité entrante à des fins de stage

Stages - Personnel académique en mobilité entrante

Stages - Etudiants en mobilité sortantes à des fins de stage

Stages - Personnel académique en mobilité sortante

Masters conjoints Erasmus Mundus

Erasmus+ Action clé 2 (KA2)

Partenariats stratégiques

Les Alliances de la Connaissance

Projets de renforcement des capacités

Erasmus+ Action clé 3 (KA3):

Projets KA3

Actions Jean Monnet

Projets Jean Monnet

Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

*certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance.
Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec
les autorités compétentes des établissements partenaires;*

*déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage
mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;*

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

Lieu: BROCHON

Nom: LANTERNIER

Date (jj/mm/aaaa): 30/03/2017

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)

Cachet original de l'établissement (si applicable)